



**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D’IBA SA DU 12 JUIN 2024 À 10H00**

**(l’« AGO »)**

Le soussigné / La soussignée (biffer la mention inutile)

Actionnaire-personne physique :

Prénom(s)	
Nom	
N° carte d’identité ou passeport	
Domicile	

**OU**

Actionnaire-personne morale :

Dénomination	
Forme juridique	
Numéro d’immatriculation (registre des personnes morales ou équivalent étranger)	
Siège social	
Valablement représentée par	

(a) Déclare

- (i) être titulaire, à la **Date d’Enregistrement** mentionnée dans la convocation à l’AGO, de ..... [nombre] actions **démateriées** émises par IBA SA, en pleine propriété / en nue-propriété / en usufruit (*biffer les mentions inutiles*)  
 ➔ joindre une copie de l’attestation d’enregistrement délivrée par l’organisme financier

et/ou

- (ii) être titulaire, à la **Date d’Enregistrement** mentionnée dans la convocation à l’AGO, de ..... [nombre] actions **nominatives** émises par IBA SA, en pleine propriété / en nue-propriété / en usufruit (*biffer les mentions inutiles*).

(b) Déclare voter dans le sens repris ci-après concernant les points de l’ordre du jour de l’AGO :

Ordre du jour de l’AGO		Vote		
		Pour	Contre	Abstention
<b>1.</b>	<b>Présentation et prise d’acte des comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023</b>			
	<i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A

<b>2.</b>	<p><b>Présentation et prise d’acte du rapport de gestion sur les comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023</b></p> <p><i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i></p>	N/A	N/A	N/A
<b>3.</b>	<p><b>Présentation et prise d’acte du rapport du commissaire sur les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023</b></p> <p><i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i></p>	N/A	N/A	N/A
<b>4.</b>	<p><b>Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023</b></p> <p><i>Proposition de décision : Approbation</i></p>	...	...	...
<b>5.</b>	<p><b>Approbation de l’affectation du résultat telle que proposée par le conseil d’administration, à savoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affectation à la réserve légale : non applicable étant donné que l’exercice 2023 se clôture par une perte de l’exercice.</li> <li>- Distribution d’un dividende, conformément à la politique de la Société en matière de dividende. Dividende proposé : 0.17 EUR par action (soit approximativement 5 millions EURO au total) ;</li> <li>- Affectation aux autres réserves (à savoir, réserve pour actions propres) à concurrence d’un montant de 134.762.179,98 EUR ; et</li> <li>- Report du solde à l’exercice suivant, soit un bénéfice à reporter de 4.960.844,29 EUR.</li> </ul> <p><i>Proposition de décision : Approbation</i></p>	...	...	...
<b>6.</b>	<p><b>Approbation du rapport de rémunération relatif à l’exercice social clôturé le 31 décembre 2023</b></p> <p><i>Proposition de décision : Approbation</i></p>	...	...	...
<b>7.</b>	<p><b>Décharge à chaque administrateur pour l’exécution de son mandat au cours de l’exercice social clôturé le 31 décembre 2023</b></p> <p><i>Proposition de décision : Approbation</i></p>	...	...	...

<b>8.</b>	<p><b>Décharge au commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d’Entreprises SRL, représenté par M. Romain Seffer, pour l’accomplissement de son mandat au cours de l’exercice social 2023.</b></p> <p><i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i></p>	...	...	...
<b>9.</b>	<p><b>Renouvellement du mandat de deux administrateurs, étant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Yves Jongen, <u>Administrateur Interne</u>,</li> <li>- Nextstepefficiency SAS, 832.724.835 RCS Lyon, représentée par Mme. Christine Dubus, <u>Administratrice Indépendante</u>,</li> <li>- M. Dr. Richard A. Hausmann, <u>Administrateur Indépendant</u>,</li> </ul> <p>Leur mandat est renouvelé pour un terme de trois ans, expirant à l’assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2027. Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.</p> <p><i>Proposition de décisions :</i> <i>Approbation</i></p>	...	...	...
<b>10.</b>	<p><b>Nomination d’une administratrice sur proposition de la IBA Foundation, BE 0803.901.356 pour un terme d’un an, expirant à l’assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Much SRL, BE 0824227212, représentée par Mme. Muriel De Lathouwer, <u>Administratrice sur proposition de la IBA Foundation</u>,</li> </ul> <p><i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i></p>	...	...	...
<b>11.</b>	<p><b>La directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014, les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d’informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD ») requiert l’exécution d’une mission d’assurance limitée sur les informations en matière de durabilité. Dans l’attente de la transposition de cette directive européenne en droit national, l’assemblée générale nomme le cabinet de révision PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d’Entreprises SRL pour effectuer cette mission sur les informations en matière de durabilité. Le cabinet de révision PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d’Entreprises SRL nomme M. Romain Seffer en qualité de représentant permanent. Cette mission sera considérée comme la mission légale telle qu’elle sera prévue par la loi transposant le CSRD une fois que celle-ci sera promulguée.</b></p>	...	...	...



	<i>Proposition de décision : Approbation</i>			
<b>12.</b>	<b>Pouvoirs aux fins d’exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente.</b>  <i>Proposition de décision : Approbation de l’octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur ainsi qu’à M. Christian Matton, Mme Valérie Van Impe et Mme Céline Loriaux, chacun avec pouvoir d’agir individuellement et de subdéléguer, aux fins de mettre en œuvre les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente (en ce compris les formalités de publication)</i>	...	...	...

Le présent formulaire de vote par correspondance vaut notification de volonté de participer à l’AGO conformément à l’article 7:134, §2, al.3, du CSA.

Le présent formulaire, dûment complété et signé, doit être renvoyé à la Société ([shareholderrelations@iba-group.com](mailto:shareholderrelations@iba-group.com)) et lui parvenir au plus le 6<sup>ème</sup> jour qui précède l’AGO, soit le **jeudi 6 juin 2024** à 16 heures.

L’actionnaire qui a exprimé son vote par correspondance ne peut plus choisir un autre mode de participation à l’assemblée pour le nombre de voix ainsi exprimées.

En cas d’application de l’article 7:130 du CSA, les formulaires de vote par correspondance qui seraient parvenus à la Société antérieurement à la publication d’un ordre du jour complété resteront valables pour les sujets à traiter inscrits à l’ordre du jour qu’ils couvrent. Toutefois, le vote exercé sur un sujet à traiter inscrit à l’ordre du jour qui fait l’objet d’une proposition de décision nouvelle en application de l’article 7:130 du CSA est nul.

Formulaire établi le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

Signature de l’actionnaire ou, pour les actionnaires qui sont des personnes morales, signature de leur(s) représentant(s) légal(aux) identifié(s) au début du présent formulaire :

\_\_\_\_\_ [signature(s)]